



Date de transmission de l'acte: 11/09/2026

Date de reception de l'AR: 11/09/2026

025-242504355-D_2026_119-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 10 septembre 2026

jeudi 10 septembre 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 04
septembre 2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Absent.s Excusé.s : 8

Pouvoir(s) : 3

Supplé.e.s. : 0

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: BARTHOD Didier, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Eric, PARRENIN Bernard, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: CAMENSULI Guillaume représenté par PERROT Roland, CLEMENCE Eric représenté par FEUVRIER Annabelle, PARATTE Corinne représentée par CHAPOTTE Alain

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur GAUTHEY Valentin, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_119

OBJET :

**STEP des Fontenelles - Plan de financement et réalisation d'un
contrat de prêt transformation écologique de 501 000 Euros auprès
de la caisse des dépôts et consignations**

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation écologique d'un montant total de 501 000 €



Date de transmission de l'acte: 11/09/2026

Date de réception de l'AR: 11/09/2026

025-242504355-D_2026_119-DE

A G E D I

auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation et de l'extension de la STEP des Fontenelles

Considérant le projet de rénovation et d'extension de la STEP des Fontenelles ;

Considérant le plan de financement actualisé de l'opération :

Coût total HT de l'opération : 1 650 863 €

Subvention Agence de l'eau : 684 509 €

Reste à financer : 966 354 €

Participation SCAF du miroir – 30 % : 289 906 €

Besoin porté par la CCPR – 70 % : 676 448 €

Le besoin de 676 448 € porté financièrement par la CCPR est financé de la manière suivante :

Emprunt existant repris – Crédit Agricole : 172 292 €

Nouvel emprunt : 501 000 €

Ressources propres résiduelles : 3 156 €

TOTAL : 676 448 €

Il est précisé que le portage financier assuré par la CCPR comprend la quote-part correspondant à la CCPM au titre de Frambouhans, laquelle fait l'objet d'une refacturation semestrielle à la CCPM, selon les modalités convenues entre les deux intercommunalités.

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt afin d'assurer le financement de l'opération ;

Considérant l'offre formulée par la Caisse des dépôts et consignations – Banque des Territoires, au titre du Prêt Transformation écologique – Aqua Prêt ;

Vu l'article L.1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu les articles R.1611-33 et R.1611-34 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Assainissement en date du 8 septembre 2026 sur le plan de financement de l'opération et le recours à l'emprunt pour le financement de la rénovation et de l'extension de la STEP des Fontenelles ;

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement actualisé de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- **DÉCIDE**, pour le financement de cette opération, de réaliser auprès de la **Caisse des dépôts et consignations** un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **501 000 €**, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : **Prêt Transformation écologique – Aqua Prêt**

Montant : **501 000 €**

Durée d'amortissement : **25 ans**

Périodicité des échéances : **trimestrielle**



Date de transmission de l'acte: 11/09/2026

Date de reception de l'AR: 11/09/2026

025-242504355-D_2026_119-DE
A G E D I

Index : **Livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %**

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A**

Amortissement : **déduit**

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : **autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

Remboursement anticipé : **autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

Typologie Gissler : **1A**

Commission d'instruction : **0,06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 300,60 €**

- **AUTORISE** la Présidente à signer seule le Contrat de Prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- **AUTORISE** la Présidente à réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférents.

Résultat du vote: Pour :26, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 11/09/2026.

Délibération affichée le : 11/09/26